

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 019/2025

**OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES** - Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire le 31 mai 2025 à l'occasion de la soirée ligue des champions organisée par le Football Club de Chauconin-Neufmontiers.

**La MAIRE de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4,

**VU** les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**VU** l'arrêté préfectoral 2014 DSCS DB 104 du 31 mars 2014 fixant les horaires des débits de boissons et restaurants,

**VU** la demande présentée en date du 7 février 2025 par le Football Club de Chauconin-Neufmontiers représenté par monsieur CROSNIER Aurélien, Président, en vu d'être autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le 31 mai 2025 à l'occasion de la soirée ligue des champions organisée par le Football Club de Chauconin-Neufmontiers.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le Football Club de Chauconin-Neufmontiers de Chauconin-Neufmontiers représenté par monsieur CROSNIER Aurélien, Président est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire dans la salle polyvalente à Chauconin-Neufmontiers (77124) le 31 mai 2025 à l'occasion de la soirée ligue des champions organisée par le Football Club de Chauconin-Neufmontiers.

**ARTICLE 2 :**

La présente autorisation est délivrée pour le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupe de boissons (boissons non alcoolisées, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels).

La présente autorisation est délivrée exceptionnellement pour la soirée ligue des champions de 14h00 à 00h00 le 31 mai 2025.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN (77000) – 43, rue du Général de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Le commissariat de police de Meaux
- Le Football Club de Chauconin-Neufmontiers

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 11 février 2025.

La Maire,  
Marie LEAL

